



# JOURNAL OFFICIEL

## District Seine & Marne

### SOMMAIRE

- Agenda
- Informations Diverses
- PV Comité Directeur du 02.10.2020
- PV Assemblée Générale Elective du 17.10.2020
- Info PV Commission de Discipline du 04.11.2020
- PV Commission des Statuts & Règlements du 03.11.2020
- PV Commissions restreintes d'Organisation des Compétitions des 03.11.2020 & 05.11.2020

### FONCTIONNEMENT DU DISTRICT - SEMAINE 46

#### FERMETURE DU DISTRICT

Les sites de MONTRY et de MELUN sont fermés jusqu'à nouvel ordre

Le District reste, bien entendu, joignable par mail ou téléphone

- mail : [secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)
- téléphone : 06.43.70.72.10

### FORMATIONS ÉDUCATEURS

Reprise des formations CFF à compter du

**lundi 09 novembre 2020**

**EN VISIOCONFERENCE**

### OFFRE D'EMPLOI



**Le District 77 recrute au sein de son Service Technique deux CTD DAP**

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le **lundi 16 novembre 2020** exclusivement par courriel.

Les missions relatives au poste de CTD DAP, les qualités souhaitées ainsi que les compétences métier requises sont précisées dans la fiche de poste en page intérieure de ce numéro.

### NUMÉRIQUE



Le journal Petit Pont vous propose de télécharger gratuitement son 100ème numéro

Le lien :

<https://www.journalpetitpont.fr/special-numero-100/>

Il accueille pour la 1ère fois une expérience en réalité augmentée qui permet de faire jaillir des vidéos des articles

### ENGAGEMENTS

#### CHAMPIONNAT A 8

Les engagements concernant le Championnat de Foot à 8 sont prolongés jusqu'à fin décembre

### ENQUETE CNOSF

Retrouvez en page intérieure le courrier de Noel LE GRAET, Président de la FFF, concernant une enquête lancée par le CNOSF afin de mesurer l'importance des activités sportives.

Dans ce courrier, vous trouverez le lien pour répondre à cette enquête.

Nous vous invitons à y répondre massivement afin que le sport puisse avoir du poids auprès des pouvoirs publics.

**ATTENTION :** les questionnaires seront à renvoyer pour **le mardi 10 novembre 2020**

### REJOIGNEZ NOS COMMISSAIRES

**Vous êtes motivés et disponibles et vous avez envie de vous investir ? Alors n'hésitez plus car l'équipe des bénévoles du District a besoin de vous.**

Nous recherchons des personnes pour intégrer nos différentes Commissions Vous espérant nombreux, nous vous invitons à transmettre votre candidature par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par courrier (District de Football 77 – 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY) à l'attention du Directeur Administratif.

# Agenda du District

EN VISIO CONFÉRENCE

## COMMISSIONS

Jeudi 12 novembre 2020

Commission de Discipline

18 heures

---

Mardi 17 novembre 2020

Commission des Statuts & Règlements

18 heures



## DISTRICT SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Agréé à la Sous-Préfecture de Meaux le 13 octobre 2016 sous le n° w771000325

### Offre de Poste CTD-DAP

Conseiller(e) Technique Départemental(e) chargé(e) du Développement et l'Animation des Pratiques

#### **DÉVELOPPER - ACCUEILLIR – ANIMER**

##### DESCRIPTION DU POSTE

Le CTD-DAP est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président de District et soumis à l'encadrement opérationnel du Directeur Administratif.

- Développer et animer des pratiques « jeunes » du football de base (U6 - U19).
- Développer la pratique féminine et les nouvelles pratiques.
- Participer aux formations d'éducateurs.
- Accompagner les projets clubs et suivi des labels.
- Visiter et conseiller les clubs.

##### MISSIONS GLOBALES

***La répartition des missions, ci-dessous, sera adaptée en fonction de l'organisation de l'équipe technique départementale.***

Participer aux réunions de coordination de l'Équipe Technique Régionale.

Participer à l'organisation de l'ensemble des calendriers jeunes et nouvelles pratiques (Futsal, Beach Soccer, Loisirs) au niveau du département.

Organiser, mettre en place et suivre les différentes pratiques et compétitions sur son territoire.

Participer à la promotion des nouvelles pratiques (Futsal, Beach Soccer, Foot loisir, Foot urbain, Foot5, Futnet, Foot en marchant).

Assurer le développement de la pratique féminine jeune sur son territoire.

Mettre en place et suivre le label « jeunes ».

Assurer le développement des écoles féminines. Label Féminin

Assurer le développement du Futsal. Label Futsal

Animer le réseau des Responsables « écoles de football ».

Mettre en place et animer les journées événementielles fédérales relevant du football de base U6 - U13.

Mettre en place et animer les journées événementielles locales pour les autres catégories de jeunes.

Mettre en place et suivre le Programme Éducatif Fédéral.

Apporter un soutien pédagogique aux clubs.

Encadrer des séances correspondant au football de base au sein des clubs et observer les rencontres.

Participer, avec le CTF, aux actions du PPF (Projet Performance Fédéral : détectations & Sections Sportives).

Toute la correspondance doit être adressée soit :

**Au siège Social :** 19 rue de Dammarie – 77000 MELUN / Tél. : 01.64.83.57.57 / Télécopie : 01.64.83.57.58

**A la Direction Administrative :** 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY / Tél. : 01.60.04.14.44 /

Télécopie : 01.60.04.87.74

[secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)

Encadrer les formations (jusqu'aux U13).  
Organiser la formation continue des éducateurs du football de base.  
Mettre en place, avec le CTF, le programme du football en milieu scolaire (à l'école élémentaire).  
Organiser, avec le CTF, des actions en direction des publics handicapés.

Participer aux commissions correspondant à l'organisation et l'animation du football de base.  
Observer des rencontres relevant de la pratique du football de base.  
Suivre les effectifs.  
Rédiger des bilans et réaliser des statistiques.  
Conseiller les clubs.

### PRÉ-REQUIS

Être titulaire : du DEF, du BEES 2 Football, du DES ou du BEF.  
Être titulaire du permis B

### COMPÉTENCES MÉTIER

Expérience d'encadrement du football chez les jeunes.  
Vision globale de l'activité football.  
Compétence en méthodologie de projet.  
Pratique et maîtrise de l'outil informatique.

### QUALITÉS

Capacité à convaincre.  
Sens du relationnel, de la communication et du travail d'équipe.  
Fortement autonome et organisé.  
Adaptabilité.  
Forte sensibilité terrain.  
Rigueur technique et administrative.

### MODALITES PRATIQUES

Le poste est incompatible avec une fonction exercée au sein d'un club de football.  
Poste recruté en catégorie C de la CCPAAF.  
Poste basé à Melun ou à Montry - Déplacements fréquents sur le département de la Seine et Marne.

**Les candidatures (lettre de motivation et C.V) sont à adresser par messagerie avant le 16/11/2020 à :**

**Monsieur le Président du District Seine et Marne de FOOTBALL**

[pcollot@seineetmarne.fff.fr](mailto:pcollot@seineetmarne.fff.fr)

[direction@seineetmarne.fff.fr](mailto:direction@seineetmarne.fff.fr)

Toute la correspondance doit être adressée soit :

**Au siège Social** : 19 rue de Dammarie – 77000 MELUN / Tél. : 01.64.83.57.57 / Télécopie : 01.64.83.57.58

**A la Direction Administrative** : 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY / Tél. : 01.60.04.14.44 /

Télécopie : 01.60.04.87.74

[secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)

# Courrier de M. Noël LE GRAET

## Président de la FFF



« Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui affecte profondément la vie de tous les Français. Le sport amateur, et en particulier le football, doit jouer un rôle majeur dans le maintien du lien social pendant cette période si difficile. Nous savons les efforts que vous déployez quotidiennement pour que votre club s'adapte aux différents cadres fixés en fonctions de l'évolution de la situation sanitaire, et au nom de tous les amoureux du sport je vous en remercie du fond du cœur.

La Fédération Française de Football, qui se mobilise depuis mars pour aider et écouter les clubs, souhaite pouvoir relayer encore plus fortement auprès de l'Etat les demandes légitimes des acteurs de terrains. Pour ce faire, nous vous proposons, par l'intermédiaire du Comité National Olympique et Sportif Français, de répondre à une grande enquête qui vise à insister auprès du Ministère de l'Economie et des Finances sur l'utilité sociale du sport fédéré et sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité et l'équilibre économique des associations sportives. L'enjeu pour le sport amateur est d'obtenir des aides supplémentaires, avec notamment, un possible dispositif d'aide financière aux familles pour l'inscription ou la réinscription de leur enfant.

Nous vous invitons ainsi à répondre au questionnaire ci-après pour le 10 novembre 2020 : <https://innov-up.talk4.pro/barometre-clubs/s/b4db46bc40/>

La plateforme garantit l'anonymat des réponses et la protection des données tout en utilisant un lien spécifique qui vous rattache automatiquement à la FFF. Cela permet de montrer ainsi tout le poids du football dans la pratique sportive.

Nous comptons sur le maximum d'entre vous pour répondre à cette enquête.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos licenciés."



# Comité Directeur

## PROCÈS VERBAL du vendredi 02 octobre 2020

### Visioconférence

**Présidence** : Philippe COLLOT.

**Secrétaire de séance** : Christiane CAU.

**Présents** : Vincent DUPRE (en partie), Dominique GODEFROY, Monique MACHO, Bernard MARMION, Patrick POIX, Jean-Marie RENAUD, Ludovic VANTYGHM, Orlando VIEIRA, Gérard VIVES.

**Excusés** : Pascal ANTONETTI, Michel BORTOT, Stéphanie DI BENEDETTO, Pierre BILLARD, Daniel MALHERBE, Abdelhak RAJI, Gilles TANNIER.

**Assistent** : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur administratif).

#### 1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence. Il souhaite un prompt rétablissement à Gilles TANNIER suite à son opération chirurgicale.

Il rappelle qu'il s'agit de la dernière réunion du Comité Directeur de cette mandature avant les élections. Il remercie toute l'équipe pour le travail effectué durant ces 4 années, dans un contexte pas toujours facile. Le District de Seine et Marne s'est construit et chacun a pu apporter sa pierre à l'édifice.

#### 2. Approbation du PV des Réunions du Comité Directeur des 15 et 24 et 29/09/2020 (voie électronique)

Ces PV sont adoptés à l'unanimité.

#### 3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

##### • LFA / FFF

**Aide aux projets clubs** : le partenaire national Crédit Agricole lance une initiative ayant pour objectif d'aider financièrement les projets des clubs autour de l'une des 3 thématiques :

- a. La pratique (achat de matériel sportif / infrastructures)
- b. L'éducation et/ou la citoyenneté
- c. Le partage

**Prolongation du Label Jeunes FFF / CA** : un courrier a été adressé aux clubs concernés les informant de cette prolongation.

**DDCS 77** : organisation sous forme de séminaire de 3h d'une sensibilisation aux risques de violences sexuelles dans le champ du sport. 6 séances sont prévues dans le Département de Seine et Marne en octobre et novembre.

**FAFA Enveloppe Régionale** : le Fonds National de Solidarité est alimenté par le FAFA. Compte tenu du contexte, le BELFA a pris la décision de mettre en place une enveloppe régionale unique (équipement et transport), de maintenir les dispositifs Ligues et Districts sous forme d'une enveloppe nationale, de répartir les crédits selon les mêmes principes que l'année passée et d'acter le principe d'une révision possible au 31/12 en fonction de l'impact du COVID.

- **Ligue de Paris**

**FAFA** : enveloppe régionale pour la LPIFF = 39% de la somme allouée en 2019/2020. Une partie du budget a servi à l'alimentation du Fonds National de Solidarité à destination des clubs.

#### 4. La vie du District 77

- **Informations licences**

Le District enregistre, à date, **27 016 licences**, soit une baisse de **5.2 %** vs 2019 (-1473).

	2020	Evolution vs 2019
SEN G	7885	+275 (-389)
U14/U19G	5239	+394 (-44)
FOOT A G	7722	-2029
SEN F	376	+82 (-12)
U14/U18F	474	+37 (-31)
FOOT A F	232	+20 (-26)

- **Planning des Activités 2020/2021**

**13/10/2020** : réunion du Bureau D77 (préparation AG).

**17/10/2020** : AG District 77 à Lésigny.

**19/10/2020** : CD LPIFF à Morfondé.

**23/10/2020** : CD D77 (à confirmer).

Philippe COLLOT revient sur la réunion d'information de rentrée des clubs qui s'est tenue le 26/09/2020 en visioconférence. Il souligne la bonne organisation de celle-ci et remercie les clubs de leur participation (40), les intervenants et Gérard VIVES pour la coordination du dispositif.

D'autres réunions pourront se tenir en visioconférence, notamment celles relatives à la Technique et à l'Arbitrage.

- **Fonctionnement du District dans le contexte pandémique**

Protocole de reprise des salariés - des Commissions – ouverture du site au public

Ludovic VANTYGHM rappelle que les protocoles sont mis à jour chaque semaine et que chacun joue le jeu.

Le Comité Directeur maintient les dispositions en place concernant l'ouverture au public jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Protocole de reprise des activités sportives

Le Comité Directeur prend connaissance de note relative à la reprise des activités Foot Animation.

Note interne de la Direction Juridique FFF

Le Comité Directeur prend connaissance des nouvelles dispositions dans le traitement des rencontres et des propositions, à titre indicatif, de traitement disciplinaire, si cela s'avérait nécessaire.

### Bilan de la Cellule COVID

Ludovic VANTYGHEM détaille les points abordés lors de la réunion régionale des référents. Il précise que la cellule reçoit de moins en moins d'appels et espère que ce phénomène est dû à une bonne appropriation des dispositifs en place, plutôt qu'à une « non remontée » des informations.

#### • **Gestion Sociale**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que Renaud BOURGEOIS a candidaté sur un poste à la FFF et qu'il a été retenu. Des échanges sont actuellement en cours sur les modalités de son départ. Une réunion de travail est planifiée le 06/10 avec le Directeur Administratif afin d'examiner la réorganisation à prévoir.

Il précise également que la mise en place de l'organisation technique (2 CTD-DAP et 1 CTF) est toujours en cours.

Par ailleurs, après examen de la situation, le Comité Directeur décide d'accorder une nouvelle prime exceptionnelle aux salariés ayant enregistré une baisse de salaire dans le cadre du chômage partiel.

#### • **Affaire financières**

### Vente des Bâtiments de Melun

Le Comité Directeur a pris acte de la rétractation des acquéreurs pour lesquels une promesse de vente avait été signée en juillet 2020. Jean-Marie RENAUD revient sur les raisons pour lesquelles la transaction n'a pas abouti et précise les modalités de vente par lots divisés.

### Fonds National de Solidarité : point d'étape

**156** clubs Seine et Marnais ont répondu à cette proposition d'aide. Le listing définitif arrêté au 30/09/2020 fait apparaître 152 demandes et 4 refus.

### Subventions 2020

Suite à l'intervention du District auprès de Monsieur le Préfet de Seine et Marne, le dossier de demande de subvention FIPDR pourra être examiné sous réserve de prévoir une action dans le cadre de la prévention de la radicalisation dans le football.

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur d'une réunion avec le Pôle Sport du Conseil Général dans le cadre de l'aide au maintien de l'emploi sportif. Il précise également le montant global attribué pour l'année 2020.

#### • **Affaires sportives**

### **Labels FFF**

Le Comité Directeur examine l'historique des labels pour les clubs Seine et Marnais :

- Jeunes Espoir = 30 (10 en 1ère année – 5 en 2ème année – 15 en 3ème année)
- Jeunes Excellence = 7 (4 en 1ère année – 3 en 3ème année).
- Jeunes Elite = 3 (3 en 1ère année)
- Féminins Bronze = 16 (6 en 1ère année – 5 en 2ème année – 5 en 3ème année).
- Féminins Argent = 8 (3 en 1ère année – 2 en 2ème année – 3 en 3ème année).
- Féminins Or = 3 (2 en 1ère année – 2 en 3ème année).
- FUTSAL Espoir = 2 (1 en 1ère année et 1 en 2ème année).
- FUTSAL Elite = 1 (1ère année)

Il félicite l'ensemble des clubs labellisés pour le travail effectué

### **Foot Animation**

Validation du nouveau Calendrier Général 2020/2021.

### **Critérium Féminins à 8**

Le Comité Directeur entérine les Groupes et le Calendrier Général 2020/2021.

### **Critérium FUTSAL Jeunes**

Considérant le nombre d'engagements enregistrés à ce jour, une proposition sera adressée aux Districts 91 et 94 pour une organisation commune.

### **Championnat FUTSAL D2**

Le Comité Directeur valide l'engagement de l'équipe 3 d'AVON FUTSAL et la composition des groupes.

### **Règlement +55 ans**

Demande de modification du règlement par le club des CHEMINOTS EST PARISIEN : suppression du tacle. Un examen est en cours.

### **Annexe 5 RSG**

Suite à la modification des championnats CDM et Féminines, le Comité Directeur valide la mise à jour de l'Annexe 5 du RSG.

### **Demandes d'Entente 2020/2021**

#### **ESBLY – MAGNY : U14**

Club support : MAGNY

Si l'entente s'arrête en 2021-2022, le club de MAGNY prendra la place sportive issue des résultats de la saison 2020/2021 de l'entente.

#### **PLAINE FRANCE - GOELLYCOMPANS : U13**

Club support : PLAINE FRANCE

[Entente validée.](#)

#### **AVON HERICY MORET FONTAINEBLEAU GATINAIS : FEMININES U18 A 8 ET U16 A 8**

Club support : AVON - Nom : Entente Football Pays de Fontainebleau

[Entente validée.](#)

#### **LAGNY MESSAGERS – ST THIBAULT : U14**

Club support : ST THIBAULT

[Entente validée.](#)

#### **VAL DE FRANCE - THORIGNY : SENIORS D3**

Club support : THORIGNY - Equipe Thorigny / Val de France 3

[Entente validée.](#)

#### **VAL DE FRANCE - LE PIN - THORIGNY : FEMININES D1**

Club support : VAL DE FRANCE

[Entente validée.](#)

#### **NANDY – SAVIGNY – CESSON : FEMININES**

Club support : NANDY

Entente validée.

### **CHAUMES – VERNEUIL - OZOUER : CDM - +45 ANS - VETERANS**

Club support CDM : +45 ANS : VERNEUIL

Club support VETERANS : OZOUER

Nom de l'entente : Entente CGOV

Entente validée.

### **Création de club**

**Etoiles de MOUSSY LE NEUF** : le Comité Directeur valide la création de ce club FUTSAL.

### **Demande d'intégration District 77**

AS MALGACHE (94). Le Comité Directeur ne peut accéder à cette demande

#### **• Gestion des Commissions**

**Karim BENGUIDER** : suite à une 1<sup>ère</sup> demande, demande à intégrer le Corps des délégués. Le Comité Directeur valide la candidature.

**Sébastien DOS SANTOS** : demande à intégrer la Commission Technique. Compte-tenu de la composition actuelle de la Commission Technique, le Comité Directeur ne peut valider cette demande pour l'instant.

**Jamal DAALAOUI** : demande à intégrer la Commission Technique. Transmis. Compte-tenu de la composition actuelle de la Commission Technique, le Comité Directeur ne peut valider cette demande pour l'instant.

**Jean-Charles BANDIO-BHO** : demande à intégrer la Commission de Discipline. Le Comité Directeur décide de ne pas donner suite à cette demande.

#### **• Point sur l'organisation de l'Assemblée Générale du 17/10/2020**

Le Comité Directeur prend note de la transmission des convocations aux clubs. Compte-tenu du contexte sanitaire, un protocole sanitaire strict sera mis en place lors de l'Assemblée Générale. Par ailleurs, conformément aux préconisations, l'ordre du jour sera adapté afin de réduire au strict nécessaire la durée de la réunion. Les parties « Technique » et « Arbitrale » ne seront pas abordées en séance. Les bilans seront transmis en amont aux clubs.

#### **• Informations Générales**

##### Services Civiques

Le quota de l'agrément collectif porté par le District est atteint. Par ailleurs, compte-tenu de la mise en œuvre de l'IR2F, la gratuité d'une formation technique ne peut être reconduite.

##### Opération FFF : observer et dialoguer pour prévenir

Rappel que cette opération a pour but de détecter les comportements déviants, faciliter l'alerte vers les adultes responsables et accompagner les licenciés victimes et témoins de toutes sortes de violence.

Le Comité Directeur effectuera une nouvelle sensibilisation des clubs sur ce dossier dont les principales fiches sont diffusées sur le site du District.

##### Ecole Internationale Marne La Vallée

Suite à sa demande, le Comité Directeur accepte la reconduction de la convention d'utilisation des installations.

#### **5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur**

##### Externe

*Le Comité Directeur prend connaissance des informations diffusées dans les CROS Actu IDF, Lettres du CoSMoS et @actuweb / Newsletter Service Civique.*

**17/09/2020** : CDOS. Evolution du nombre de licenciés.  
**18/09/2020** : Ecole Internationale MLV. Convention.  
**21/09/2020** : CDOS. Tenue des AG.  
**23/09/2020** : Préfecture 77. Subvention FIPDR.  
**25/09/2020** : DDCS. Sensibilisation aux risques de violence sexuelles dans les champs du sport.  
**28/09/2020** : CDOS. AG 13/10/2020.  
**29/09/2020** : Trophées Philippe SEGUIN – Lancement de la 13<sup>ème</sup> édition.  
**02/10/2020** : Conseil Général. Aide au maintien à l'emploi sportif.

### **FFF/LFA**

*Le Comité Directeur prend connaissance de la veille média hebdomadaire.*

**16/06/2020** : FIFA. Amendement temporaire Loi 3 FUTSAL (joueurs).  
**16/09/2020** : LFA. Reprise de l'activité des Sections Sportives.  
**21/09/2020** : DTA. Recommandation en cas de fermeture des vestiaires suite à la Pandémie.  
**30/09/2020** : délégations à l'Assemblée Fédérale du 12/12/2020.

### **LPIFF**

**28/09/2020** : enveloppe régionale FAFA.  
**28/09/2020** : décision Commission Régionale de Discipline.  
**30/09/2020** : CR Référent COVID.  
**01/10/2020** : report des compétitions régionales de Futsal pour 2 semaines.

### **Clubs**

**21/09/2020** : FC MORET VS. Changement de Président.  
**24/09/2020** : FC ST THIBAUT. Mise en place IR2F.  
**28/09/2020** : RC FONTAINEBLEAU. Incident U18D2.

## **6. Comptabilité**

Patrick POIX informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Solde du Relevé 042 du 30/06/2020 : 2058,30€.  
Point contentieux Finances Publiques de MELUN.  
Annulation de l'engagement après parution des calendriers : le Comité Directeur décide d'appliquer le barème « forfait ».

## **7. Technique**

Le Comité Directeur fait un point sur les formations, à date.

## **8. Arbitrage**

Le Comité Directeur prend connaissance :

- du courrier de la DTA du 21/09/2020 qui recommande aux arbitres de faire preuve de bienveillance et de solidarité envers les clubs si les vestiaires sont fermés, en officiant sur les matchs qui leur sont confiés, sous réserve que la sécurité des biens et des personnes soit garantie.
- Du courrier de la FIFA précisant les modalités d'amendement temporaire à la Loi 3 FUTSAL suite à la pandémie COVID 19.

Point de l'activité de la CDA

22/09/2020 : tests physiques et théoriques D1, AAD1 et AAD2  
25/09/2020 : tests physiques et théoriques D2, FEM  
26/09/2020 : stage des observateurs  
02/10/2020 : tests physiques et théoriques D3.  
03/10/2020 : début FIA module 1 à Montry. (13 candidats inscrits)  
10/10/2020 : début FIA module 2 à Guignes. (11 candidats inscrits)  
15/10/2020 : tests physiques et théoriques D4/AFD.  
16/10/2020 : 1<sup>er</sup> rattrapage tests physiques et théoriques AD1/AD2/AAD/AFEM.  
19/10/2020 : tests physiques et théoriques JAD.

## 9. Questions diverses / Tour de table

### **Dominique GODEFROY**

Souhaiterait prendre connaissance des rapports de la permanence téléphonique.  
S'interroge sur le fait que la « Sensibilisation aux risques de violence sexuelles dans les champs du sport » du 25/09 soit bien ouverte aux autres sports.

### **Monique MACHO**

Remercie Philippe COLLOT pour tout le travail effectué lors de cette mandature.

### **Patrick POIX**

S'excuse pour son absence à la réunion de l'après-midi.  
Informe que le constat concernant le portail défoncé a été envoyé à l'assureur.  
Précise qu'il passera au District afin de vérifier les livraisons de matériel.

### **Christiane CAU**

Demande un point sur l'avancée de l'installation informatique sur les 2 sites.

### **Bernard MARMION**

Revient sur la commande des maillots d'échauffement pour les arbitres.  
Informe de la tenue de l'Assemblée Générale de l'UNAF Départementale le 14/10/2020 et qu'il se rapprochera de Ludovic VANTYGHM pour le protocole à mettre en place.

### **Ludovic VANTYGHM**

Remercie Renaud BOURGEOIS pour son investissement au sein du District et les membres de la cellule COVID.

### **Jean Marie RENAUD**

Remercie également Renaud BOURGEOIS.  
Revient sur la dotation FFF-Nike 2019-2020.  
S'interroge sur la date des matchs reportés

### **Philippe COLLOT**

Remercie les membres du CD pour tout le travail effectué lors de cette mandature.

Prochaine réunion

**Bureau Directeur** : 13/10/2020

**Comité Directeur** : 23/10/2020 (à confirmer).



# Assemblée Générale Elective

## PROCÈS VERBAL du samedi 17 octobre 2020

Le 17 octobre 2020, à 9h00, s'est tenue l'Assemblée Générale du District 77 de Football, Salle de l'Entre-Deux-Parcs à Lésigny.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par tous les membres présents. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

### **• Ouverture de l'A.G. Elective par le Président Philippe COLLOT**

Bonjour à toutes et à tous,  
Merci d'avoir répondu présent à notre invitation.

Nous sommes donc réunis ce matin pour l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du District Seine et Marne de Football.

En cette période si particulière, sachez que nous avons maintenu cette Assemblée sous une forme « présentiel » avec la mise en place d'un protocole sanitaire très strict, comme vous avez pu le constater et après avoir, bien entendu, effectué une déclaration en Préfecture.

Je me dois donc, avant d'ouvrir notre Assemblée, de vous rappeler qu'il est indispensable de bien respecter les mesures sanitaires mises en place, notamment le port du masque obligatoire, la distanciation et les sens de circulation imposés.

Je tiens à remercier très chaleureusement la Mairie de LESIGNY, pour la mise à disposition, la 2<sup>ème</sup> année consécutive, de ces magnifiques installations, afin de nous permettre de nous réunir ce matin.

Je souhaite également remercier les personnalités qui nous font l'honneur d'être parmi nous :

- **Michel PAPIN** – Maire de LESIGNY
- **Christian TIENNOT** - Maire Adjoint, chargé des sports
- **Jamel SANDJAK** – Notre Président de la Ligue de Paris IDF
- **Ahmed BOUAJAJ** - Secrétaire Générale de la Ligue de Paris IDF
- **Serge GODART** - Cabinet Comptable BIZOUARD

Je tiens également à excuser les Membres du Comité Directeur qui, pour des raisons professionnelles ou de santé sont absents ce matin à notre Assemblée.

Je passe la parole à Monsieur le Maire de LESIGNY qui va nous dire quelques mots.

### **• Allocution de Michel PAPIN - Maire de Lésigny**

Bonjour à tous,

C'est un honneur pour notre ville d'accueillir l'Assemblée Générale du District dans cette salle des Fêtes de Lésigny.

Nous avons décidé à Lésigny, dans le contexte sanitaire actuel, de laisser cette salle à disposition, ainsi que les structures sportives, avec application d'un protocole sanitaire très strict, pour continuer à vivre du mieux possible.

A nouveau, bienvenue à votre Assemblée Générale !

Je terminerai en formulant 2 souhaits :

Que vous choisissiez à nouveau Lésigny pour votre prochaine Assemblée Générale.

Que celle-ci puisse se tenir sans masques ...

#### • **Quorum**

Le Président confirme que le Quorum étant d'ores et déjà atteint, l'Assemblée Générale peut valablement se tenir.

Etaient présents ou représentés 84 clubs sur 156, soit 54% des clubs, représentant 1436 voix sur 2076, soit 69,17%.

**Le Président déclare donc ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du District de Seine et Marne de Football.**

#### • **Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

La Secrétaire Générale présente la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

#### • **Intervention de Philippe Collot**

Une nouvelle fois, cette année 2020 aura malheureusement vu la disparition d'êtres qui nous sont chers, c'est pourquoi, je vous propose d'observer quelques instants de recueillement en leur mémoire. Merci de votre attention.

Avant de demander à notre Secrétaire Générale de bien vouloir vous rappeler **l'Ordre du Jour** de notre Assemblée, j'aimerais vous préciser que, pour des raisons que vous imaginez aisément, nous avons suivi les recommandations sanitaires des autorités et des instances pour le déroulement de notre Assemblée.

Ainsi, nous avons réduit au strict nécessaire l'Ordre du Jour de sorte à ne pas vous monopoliser sur une trop longue durée.

C'est pourquoi, nous avons pris l'option de vous transmettre cette semaine le bilan des actions techniques et arbitrales de la saison écoulée, plutôt que d'effectuer, comme habituellement, une présentation en séance.

#### • **Présentation de l'ordre du jour de l'AG par la Secrétaire Générale Christiane CAU**

#### • **Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 23/11/2019**

Je vous rappelle que celui-ci a été publié sur le site Internet du District le 13 décembre 2019.

**VOTE N°1 :**

**Pour :** 1364 voix soit 94,99%

**Contre :** 72 soit 5,01%

Le PV est approuvé.

• **Allocution du Président**

*Monsieur le Maire,*

*Monsieur le Président de la Ligue de Paris IDF, mon cher Jamel,*

*Mesdames et Messieurs les Présidents,*

*Mesdames et Messieurs les Représentants des Clubs,*

*Mesdames et Messieurs,*

*Je vous remercie, une nouvelle fois, d'être présent à cette Assemblée Générale, en cette période un peu compliquée que notre pays traverse aujourd'hui.*

*Comme j'ai l'habitude de le rappeler, cette présence est essentielle car elle marque l'intérêt que vous portez à l'instance, à son développement et à son avenir.*

*Présence importante également car, comme vous le savez, il s'agit de la dernière Assemblée de la mandature et vous aurez, en fin de réunion, à élire le nouveau Comité de Direction pour l'exercice 2020/2024.*

*J'adresse également une nouvelle fois mes sincères remerciements aux personnalités qui nous font l'honneur ce matin de participer à notre réunion. Je sais qu'ils sont beaucoup sollicités, leur présence témoigne de l'attention portée au Football départemental et nous encourage à poursuivre notre engagement quotidien.*

*Nous avons pour habitude au cours de cette Assemblée de mettre à l'honneur vos dirigeantes et dirigeants. Vous l'aurez compris, le contexte actuel nous contraint à organiser les choses différemment, à nous adapter, de sorte à satisfaire aux exigences fixées par les autorités. Ce n'est que partie remise, nous ne les oublierons pas lors d'une prochaine rencontre, que j'espère rapide.*

*J'aimerais revenir sur cette saison 2019/2020 qui aura été si particulière, exceptionnelle, inédite, je ne sais d'ailleurs pas s'il y a des qualificatifs assez précis pour résumer ce que nous avons vécu et continuons malheureusement à vivre ...*

*Comment ne pas revenir quelques instants sur cette période incroyable ?*

*Nous nous sommes tous retrouvés confrontés à une situation que nous n'avions jamais imaginée, que ce soit d'un point de vue sanitaire ou bien sportif.*

*Face à cet ennemi invisible, il a fallu rapidement s'organiser, prendre les dispositions nécessaires de sorte à ce que la santé des uns et des autres soit protégée en priorité.*

*Cela a été et l'est encore, notre fil conducteur.*

*C'est pourquoi, nous avons de notre côté fermé les locaux au public, placé le personnel en télétravail puis en chômage partiel pour la majorité, en raison de l'arrêt de l'activité.*

*Nous nous sommes adaptés pour continuer à faire fonctionner nos commissions en mode visioconférence, à maintenir un lien avec vous, les clubs, via une permanence téléphonique et la messagerie, pour terminer cette saison si particulière.*

*D'un point de vue sportif, dès l'annonce de l'arrêt des compétitions annoncé par la Fédération, nous avons travaillé avec les Districts franciliens, sous l'impulsion de la Ligue de Paris et son Président, pour proposer aux instances des solutions qui puissent satisfaire le plus grand nombre et limiter au maximum les impacts sportifs.*

*Pour plus d'équité, nous avons également milité pour que des décisions harmonisées à tout le territoire soient prises par cette même Fédération, au service de l'intérêt général, plutôt que de l'intérêt individuel.*

*Je ne sais pas s'il existait une bonne solution, toujours est-il que des décisions ont été prises et qu'elles ont eu le mérite de fixer un cadre appliqué à tout le collectif.*

*Nous avons mis en place une information régulière, que nous avons souhaité la plus efficace possible, de façon coordonnée avec nos instances régionales et nationales, sachant que le contexte était en perpétuelle évolution.*

*Concernant la reprise des activités, nous avons souhaité garder le cap du principe de précaution, à savoir, préserver la santé de nos salariés, bénévoles et de tous les licenciés.*

*Ainsi, des protocoles sanitaires précis ont été élaborés avant chaque redémarrage d'activité, que ce soit à notre niveau ou à l'échelon régional et national.*

*Face à cette situation et la complexité à les faire appliquer, je tiens à souligner que nous avons constaté tous les efforts que vous fournissez afin que les mesures sanitaires soient appliquées et la rigueur avec laquelle vous vous impliquez dans cette tâche pas facile, mais Ô combien indispensable.*

*Soyez-en toutes et tous remerciés.*

*Nous avons pris la décision de mettre en place une Cellule spécifique COVID, joignable 7 jours sur 7, dont l'objectif est de vous accompagner avec réactivité, en répondant au mieux aux questions que vous vous posez.*

*Et nous la maintiendrons aussi longtemps que le contexte le nécessitera.*

*En cette période si particulière, le bon sens et le pragmatisme doivent être de mise.*

*Pour terminer sur cet épisode pandémique, j'aimerais également vous préciser que le District a, bien entendu, contribué à l'alimentation du Fonds National de Solidarité et, conscient que les difficultés les plus importantes risquent d'arriver cette saison, a souhaité compléter le dispositif en ne percevant pas les engagements Foot Animation et les engagements « Coupe » des plus grands pour la saison 2019/2020.*

*Il était tout à fait normal, qu'en cette période compliquée, le District apporte un soutien maximal à la hauteur de ses possibilités.*

*Je peux vous annoncer aujourd'hui que 152 clubs Seine et Marnais ont sollicité l'aide et 4 l'ont décliné.*

*Comme je l'évoquais au début de mon allocution, 4 années viennent de s'écouler.*

*Vous dire qu'elles ont été faciles serait vous mentir. Nous avons conscience de l'ampleur de la tâche, nous n'avons donc pas été surpris.*

*Comme lors de toute fusion, un gros travail de fond, un peu obscur parfois, a dû être mené afin de construire la maison du nouveau District Seine et Marne Football.*

*Beaucoup de chemin a été parcouru depuis 2016 :*

*La mise en place opérationnelle de la nouvelle organisation de l'instance « post Réforme Territoriale »*

*La mise en qualité d'un nouveau fonctionnement*

*L'harmonisation de nos pratiques sportives et administratives*

*Le maintien d'un accompagnement à la structuration des clubs, avec la possibilité offerte de recruter des Services Civiques via un agrément collectif porté intégralement par le District*

*La dotation en équipements de certains clubs enregistrant la meilleure progression de licenciés*

*La gestion des dossiers juridiques, malheureusement trop nombreux*

*Et la mise en place d'un indispensable équilibre financier*

*Concernant ce dernier point, je vous rappelle que l'addition 1 + 1 n'a malheureusement pas donné le résultat mathématique escompté. C'est une donnée qu'il a fallu intégrer et nous avons dû rester très vigilant sur ce point.*

*Malgré tout, nous sommes parvenus à compenser la baisse des subventions en réduisant nos charges de 25% et il s'agit là d'un point de satisfaction.*

*Aussi, je tiens, devant vous, à remercier tout le Comité de Direction pour son implication, sa solidarité et sa volonté de bien faire. Chacun à son niveau a apporté sa pierre à l'édifice et a assumé les décisions qui étaient parfois difficiles à prendre.*

*Je sais que tout n'a pas été parfait, qu'il reste beaucoup à faire, que lorsqu'un dossier se ferme, un autre s'ouvre immédiatement, mais je peux vous assurer que toutes les actions menées le sont en fonction de ce que nous pensons être le meilleur pour les clubs et le District.*

*Avec la création du District Parisien, notre instance Seine et Marnaise va certainement devenir la plus grosse de l'IDF en nombre de licenciés.*

*A nous d'en tirer les meilleurs bénéfices et j'ai la conviction que le travail de qualité effectué quotidiennement au sein des clubs permettra au Football Seine et Marnais d'avoir une représentativité encore plus grande à l'échelon supérieur.*

*Je ne voudrais pas terminer mon allocution sans adresser mes remerciements à tous les bénévoles, sans qui le Football Amateur ne pourrait fonctionner, à nos délégués, à nos arbitres, qui contribuent chaque semaine au bon déroulement des compétitions et à nos commissaires qui œuvrent quotidiennement pour la bonne marche du District.*

*Et bien entendu à tous nos salariés, techniques et administratifs qui ont fait preuve d'adaptabilité en cette période difficile, où les évolutions sont permanentes*

*Concernant ces derniers, vous avez certainement constaté, ou appris, que certains membres de l'équipe avaient fait le choix de quitter leur fonction. Ils ont souhaité donner une autre orientation professionnelle à leur carrière, c'est le lot de toute entreprise, y compris dans le monde sportif.*

*Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leur nouveau projet et les remercions sincèrement pour tout le travail réalisé pour le District Seine et Marnais.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous le meilleur pour cette saison qui s'engage.*

*Prenez soin de vous et de vos proches.*

*Merci de votre attention.*

Je passe la parole à Christiane Cau, notre Secrétaire Générale, qui va vous présenter le Rapport Moral

• **Rapport Moral de la Saison 2019/2020**

La Secrétaire Générale Christiane CAU fait lecture du rapport moral qui a été porté à la connaissance de tous les clubs par le biais de la messagerie officielle.

**VOTE N°2 :**                   **Pour :** 1387 voix soit 96,59%                   **Contre :** 49 soit 3,41%

Le Rapport est approuvé.

• **Rapport Financier 2018/2019**

Le rapport financier, le bilan et le compte de résultat 2019/2020 ont été portés à la connaissance de tous les clubs par le biais de la messagerie officielle.

Patrick POIX présente le Bilan 2019/2020 et le compte de Résultat au 30/06/2020.

- Bilan 2019/2020
- Compte de résultat au 30/06/2020

• **Intervention de M. GODARD du Cabinet BIZOUARD**

Je suis ici, comme traditionnellement pour être le porte-parole du Commissaire aux Comptes de la structure, M. DEHAN qui certifie la validité des comptes. Celui-ci n'a pas de réserves sur les comptes présentés, tel que noté dans le rapport dont vous venez d'avoir lecture.

**VOTE N°3 :**                   **Pour :** 1323 voix soit 92,58%                   **Contre :** 106 soit 7,42%

Le Bilan et Compte de Résultats sont approuvés.

• **Affectation du résultat**

Affectation du résultat : nous vous proposons d'affecter le résultat, dans la ligne « report à nouveau ».

**VOTE N°4 :**                   **Pour :** 1362 voix soit 95,31%                   **Contre :** 67 soit 4,69%

Le résultat est affecté.

• **Budget prévisionnel**

Le prévisionnel a été porté à la connaissance de tous les clubs par le biais de la messagerie officielle.

Prévisionnel 2020/2021.

**VOTE N°5 :**                   **Pour :** 1341 voix soit 95,04%                   **Contre :** 70 soit 4,96%

Le Prévisionnel est approuvé.

## Intervention du Président

*J'aimerais également devant vous, adresser mes plus vifs remerciements à notre Comptable et à notre Trésorier pour tout le travail réalisé encore cette saison dans un contexte jamais facile.*

### • **Questions écrites des Clubs**

Nous n'avons pas eu de questions écrites. Nous vous proposons néanmoins de consacrer quelques minutes pour répondre à vos questions.

Aucune question n'est posée.

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour qui est l'élection du Comité de Direction du District pour la période 2020-2024.

Je vais donc passer la parole à notre Directeur Administratif

### • **Election du Comité Directeur 2020-2024**

o **Intervention de Bernard SALE** - Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Appel à candidature publié le 19 août 2020 sur le site internet du District ouvert jusqu'au 16 septembre 2020.

Réception d'une seule liste, présentée par M. Philippe COLLOT dans le respect des conditions.

Vérification que l'ensemble des membres présents sur la liste correspondent bien aux critères exigés par les statuts.

#### o **Présentation de la liste**

M. Philippe COLLOT, après avoir remercié tous les membres du Comité Directeur sortant, présente les 18 personnes de la liste proposée.

Il précise, ensuite, les axes prioritaires que l'équipe se fixe pour cette nouvelle mandature :

- Renforcement de l'accompagnement des clubs
- Diversité de l'offre de pratique
- Lutter contre les incivilités et la violence
- Être acteur et partenaire des dispositifs institutionnels
- Recruter, développer, valoriser l'arbitrage masculin et féminin
- Développer le partenariat et le sponsoring
- Pérenniser notre fonctionnement

**VOTE N°6 :**                      **Pour :** 1340 voix soit 95,04%                      **Contre :** 70 soit 4,96%

Philippe COLLOT remercie chaleureusement l'Assemblée pour sa confiance et assure que toute l'équipe est prête à relever le challenge.

### • **Intervention de Jamel SANDJAK - Président de la LPIFF**

Félicitations.

Le résultat démontre le travail réalisé par Philippe COLLOT et toute son équipe, avec l'ensemble des composantes du District (salariés, techniciens, bénévoles).

Remerciements à M. PAPIN, Maire de Lésigny, de mettre à disposition cette magnifique salle.

Face à l'horreur de l'actualité, il est d'autant plus important que le football reste soudé pour mettre en avant ses valeurs et son rôle socio-éducatif.

La saison 2019-2020 a été une saison particulièrement perturbée et le rôle de la Ligue, à l'interface entre la Fédération et les Districts, n'a pas été simple, mais nous nous sommes attachés à ce que les décisions prises soient les mêmes pour tous.

J'ai la conviction que la Seine et Marne, qui va devenir le 1<sup>er</sup> District d'Ile de France, va continuer à voir très rapidement une augmentation de son nombre d'équipes au niveau régional.

J'ai tenu à me déplacer dans le 77, alors qu'il y a 3 AG aujourd'hui, parce que j'apprécie beaucoup de travailler avec Philippe. Il a su absorber la fusion des 2 anciennes entités et cela, il l'a fait avec vous les clubs. Il a toujours été à mes côtés, il sait aussi dire quand il n'est pas d'accord mais toujours avec gentillesse.

J'espère pouvoir compter sur lui au sein du Comité Directeur de la Ligue à un poste important.

Pendant toute cette période « COVID », nous avons eu des réunions hebdomadaires avec les Districts, les Ligues et la FFF. La Ligue est intervenue pour demander l'harmonisation des décisions.

L'idée du Fonds de solidarité est à l'initiative de la Ligue de Paris Ile de France.

Nous ne savons pas ce que nous réserve la suite de la saison, mais à l'heure actuelle la LPIFF est la seule Ligue entièrement impactée par le couvre-feu

Encore une fois merci à Philippe et à toute son équipe.

Deux informations concernant le District :

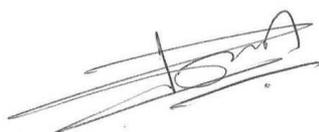
- Marie CANOLLE sera prochainement Cadre Technique à la Ligue de Paris, elle sera mise à disposition du District de Seine et Marne.

- Christiane CAU rejoint le club des « 100 femmes » de la FFF

Merci à tous pour tout ce que vous faites pour le Football.

• **Clôture de l'Assemblée Générale**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'Assemblée générale.



Le Président

Philippe COLLOT



La Secrétaire Générale

Christiane CAU



# Commission Départementale de Discipline

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du mercredi 04 novembre 2020**

**Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS**

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

## **REPRISE DE DOSSIERS**

**Match 22523698  
Gatinais 11 – Bombon 11  
VETERANS D3C du 11/10/2020**

**Match 23285565  
Entente CGOV 5 – Brie Est 5  
CDM Coupe 77 du 18/10/2020**

## **DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

**Match 23072122  
Fontainebleau 2 – Bagneaux Nem. 2  
Coupe Comité SENIORS du 19/09/2020**

**Match 22522789  
Cosmo 1 – Courtry 1  
SENIORS D3C du 27/09/2020**

**Match 22525352  
Lesigny 1 – Champs 1  
SENIORS D2B du 04/10/2020**

**Match 22520128  
Bussy 2 – Meaux CS / Nanteuil 2  
U18 D2B du 11/10/2020**

**Match 23276706  
Dammarie les Lys 1 – St Thibault 1  
SENIORS Coupe 77 du 18/10/2020**

**Match 22522972**  
**Champenois Mam. Ver. 1 – Pays Bières 1**  
**SENIORS D3E du 04/10/2020**



# Commission Départementale des Statuts & Règlements

## PROCÈS VERBAL du mardi 03 novembre 2020

Réunion en VISIO CONFERENCE

**Président** : Julio MARQUES

**Secrétaire de séance** : Patrick STEFFEN

**Présents** : Didier ANDRE - Patrick MOUILLARD - Alain PARENT - Christophe LE MINOUX

**Assiste** : Christiane CAU (CD)

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

### AUDITION

**Match N° 23100644**

**LOGNES 21 – BUCEENNE 21**

**VETERANS + 45 ANS Poule D du 27/09/2020**

Mail du club de BUCEENNE AS indiquant une fraude sur identité concernant son équipe vétérans + 45 ANS

Il s'agit des 3 joueurs suivants qui non pas été convoqués :

- M. PECHEUR Loïc
- M. DIAS David
- M. POUCHAT Sébastien

Évocation de la Commission suite au courrier du club de BUCEENNE AS sur la participation des joueurs supra susceptibles de ne pas être les joueurs qui ont participé à la rencontre,

La Commission,

**Après avoir noté les absences non excusées :**

Du club de Lognes :

L'arbitre

Le capitaine

Du club de Bucéenne :

L'arbitre assistant

Le délégué

Jonathan PACHOT, éducateur

M. Xavier LADEUILLE

Le capitaine

M. PECHEUR Loïc

M. DIAS David  
M. POUCHAT Sébastien

Considérant l'absence des personnes convoquées et le fait que le club de BUCEENNE n'a pas fourni de nouveaux éléments permettant de traiter la demande.  
Après en avoir délibéré dit résultat acquis sur le terrain confirmé.  
- DB de BUCEENNE AS : 43€50

## **CHAMPIONNAT**

### **Match 22525219**

#### **Ozoir 2 – Trilport 1**

#### **SENIORS D2A du 25/10/2020**

Réserve du club d'Ozoir concernant la qualification et/ou la participation des joueurs de Trilport :

- Alexandre CHYZY
- Constantin FROMY
- Julien CANRY
- Arbnor KRASNIQI

Au motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 0 joueur muté, les joueurs nommés ci-dessus ayant des licences frappées du cachet mutation. Le club de Trilport étant en infraction avec le Statut de l'Arbitrage, il ne peut aligner aucun joueur muté (6 mutés en moins) PV de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 02.06.2020

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Dit, la réserve de l'équipe d'OZOIR 2 recevable en la forme,

Considérant que le nombre de mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 joueurs, dont 2 hors délais,

Considérant que le club de TRILPORT est bien en infraction avec le statut de l'arbitrage (3<sup>ème</sup> année) et a vu son nombre de mutés réduit à 0 unité (PV du 02/06/2020),

Considérant que 4 joueurs ayant participé à la rencontre sont mutés dont 3 hors délai,

M. Alexandre CHYSY, Lic. N°2308085302 (Enregistrement le 01/07/2020) M. Constantin FROMY, Lic. N°2398025250 (Enregistrement hors-délai le 23/09/2020) M. Julien CANRY, Lic. N°2388035589 (Enregistrement hors-délai le 18/08/2020), M. Arbnor KRASNIQI, Lic. N°2328128043 (Enregistrement hors-délai le 18/08/2020),

Jugeant en premier ressort,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit, la réserve d'OZOIR recevable et fondée et décide match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de TRILPORT 1 et en attribue le gain (3 points ; 4 buts) à l'équipe d'OZOIR 2.

*RSG District 77 Titre II Article 7.5*

- DB de TRILPORT : 43€50

- CR de OZOIR : 43€50

### **Match 22525225**

#### **Pays Creçois 2 – Mitry Mory 2**

#### **SENIORS D2A du 11/10/2020**

Réserve d'avant-match du club de Mitry Mory concernant la qualification et/ou la participation des joueurs de Pays Creçois :

- Yannick BOCANDE
- Dimitri MONSOREAU
- Kada BENYAMINA
- Michael REMBRY
- Yanis HAZOUME
- Jérôme BOURDIN
- Jérémy COLMAR
- Samir HIRECHE
- Valentin COLIZAC

- Mohamed MIHRACH
- Edwin DAIX
- Guillaume LEOPOLD
- Tanguy BOURDAIS
- Jonathan MPUTU

Au motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période

Mail du club de Mitry Mory du 21/10/2020.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que les réserves pour être recevables doivent être formulées dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 Titre IV du présent Règlement Sportif General,

Considérant les dispositions dudit article qui stipulent que :

Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées, par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr), ou l'adresse électronique du Président ou du correspondant (enregistrée dans Footclubs) au Secrétariat du District Seine et Marne de Football (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par lettre recommandée, par télécopie, sur papier à en-tête du club ou authentifiée par le cachet du club dans les 48 heures suivant le match (24 heures pour les Coupes)

Considérant qu'aucune confirmation n'a été reçue,

Par ces motifs, dit la réserve irrecevable en la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

- Débit de MITRY MORY : 43,50 €

#### **Match 23054475**

**Olympique du Loing 3 – Bray/Montois 1**

**SENIORS D4D du 11/10/2020**

Réserve d'avant-match du club d'Olympique du Loing concernant la qualification et/ou la participation des joueurs de Bray/Montois :

- Julien LEFEVRE
- Vincent FORGET
- Emmanuel LESMOND

Au motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Dit, la réserve de l'équipe d'OLYMPIQUE DU LOING 3 recevable en la forme,

Considérant que le nombre de mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 joueurs, dont 2 hors délais,

Considérant que 3 joueurs ayant participé à la rencontre sont mutés hors délai,

M. Julien LEFEVRE, Lic. N°2543692225 (Enregistrement le 19/08/2020) M. Vincent FORGET, Lic. N°2543356983 (Enregistrement le 14/09/2020) M. Emmanuel LESMOND, Lic. N° 2545549913 (Enregistrement le 02/09/2020),

Jugeant en premier ressort,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit la réserve d'OLYMPIQUE DU LOING fondée et décide match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de BRAY/MONTOIS 1 et en attribue le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe d'OLYMPIQUE DU LOING 3.

- DB de BRAY/MONTOIS : 43€50

- CR de OLYMPIQUE DU LOING : 43€50

RSG District 77 Titre II Article 7.5

#### **Match 22515599**

**Montereau 1 – Quincy 1**

**U18 D1 du 27/09/2020**

Évocation du club de Quincy concernant Younes KARAALI, joueur de Montereau. Ce dernier a participé à la rencontre citée en objet et est en même temps inscrit sur la feuille de match de la rencontre 22524425 Pontault UMS 1 – Montereau 1 en U16D1 du 27/09/2020

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Après en avoir délibéré dit,  
Considérant que le dossier Pontault UMS – Montereau, U16 D1 du 27/09/2020, a été traité par la commission du 13/10/2020,  
Considérant que M. Younes KARAALI, joueur de Montereau, n'a pas participé à cette rencontre,  
Considérant dès lors qu'il pouvait participer à la rencontre U18 du 27/09/2020,  
Par ces motifs, dit la demande d'évocation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.  
- DB de QUINCY : 43€50

### **Match 23096883**

#### **Gatinais Val Loing 2 – Savigny 3**

#### **U16 D3F du 11/10/2020**

Réserve d'avant-match du club de Gatinais Val Loing concernant la qualification et/ou la participation des joueurs de Savigny :

- Rayan LABRIGUI
- Matheis CAIRO
- Renedi MPUTU KABALA
- Dalvys MBOUKOU SAMBA
- Manasse LUMINGO
- Chris Alexandre MVOULA
- Hemisthocles BAZOLO
- Mohammed Lamine HADDADE
- Ethan PERICO
- Keyffren BUPE TAMBUE
- Sabri BENSMAIN
- Elyes OUGHLICI
- Nathan QUIAZOLA

Au motif suivant : les joueurs inscrits ont participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Dit,

La réserve de l'équipe de GATINAIS VAL LOING recevable en la forme,

Considérant qu'après vérification de 6 FMI sur les rencontres suivantes,  
U14 D3 CESSON VSD ES 2 – SAVIGNY LE TEMPLE FC 3 du 10/10/2020,  
U14 D2 FONTAINEBLEAU RC 2 – SAVIGNY LE TEMPLE FC 2 du 10/10/2020,  
U14 R3 SAVIGNY LE TEMPLE FC 1 – MASSY 91 FC 1 du 10/10/2020,  
U16 D3 SAVIGNY LE TEMPLE FC 2 – PONTIERRY US 2 du 10/10/2020,  
U16 D2 LE MÉE SP SECT FOOT 2 - SAVIGNY LE TEMPLE FC 1 10/10/2020,  
U18 D2 SAVIGNY LE TEMPLE FC 1 – LIEUSAIN FOOT AS 1 du 11/10/2020,

Aucun joueur figurant sur la FMI en rubrique n'a participé à l'une des rencontres en référence,

Après en avoir délibéré dit,

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

- DB de GATINAIS VAL DE LOING : 43€50

## **ÉVOCATION**

### **Match 22514234**

#### **Bussy 2 – Champs 2**

#### **U14 D1 du 10/10/2020**

Courriel du club de Champs concernant Hassane DIAKITE, joueur de Bussy. Ce dernier étant susceptible d'être licencié pour la saison 2020-2021 au club de Champs sous le nom de Hassane KAMARA.

Évocation de la Commission suite au courriel du club de CHAMPS sur la participation du joueur M. Hassane KAMARA de BUSSY susceptible d'être en possession de 2 licences dans 2 clubs différents,

**La Commission informe le club de BUSSY de cette évocation et lui demande de faire parvenir ses observations éventuelles pour le mardi 17/11/2020 à 12H00 au plus tard.**

Titre IV Article 30 ter.

## **COUPE**

### **Match 23276707**

#### **Dammartin 1 – Melun 3**

#### **SENIORS Coupe 77 du 18/10/2020**

Réserve d'avant-match du club de Dammartin concernant la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Melun

Au motif suivant : des joueurs du club de Melun sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Dit, la réserve de l'équipe de DAMMARTIN recevable en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure de MELUN FC 1 ne disputait pas de rencontre officielle le 18/10/2020 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 11/10/2020 et l'a opposée à CRÉTEIL LUSITANOS US 3 pour le compte du championnat R2 de Ligue

Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé au match du 11/10/2020,

Considérant que l'équipe supérieure de MELUN FC 2 ne disputait pas de rencontre officielle le 18/10/2020 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 11/10/2020 et l'a opposée à EVRY FC 1 pour le compte du championnat R3 de Ligue,

Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé au match du 11/10/2020,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit la réserve non fondée, résultat acquis sur le terrain confirmé.

*Règlements District Titre II Article 7.9*

- DB DAMMARTIN : 43,50 €

### **Match 23285602**

#### **Brie des Morins 6 – FC Congissois 5**

#### **CDM Coupe COMITE du 18/10/2020**

Réclamation par courriel en date du 18/10/2020 du club de FC Congissois concernant la qualification et/ou la participation des joueurs de Brie des Morins :

- Alexis BEAUPUIS
- Lilian VANLANGENDONCK
- Nicolas BOULLONNOIS
- Anthony RIBEIRO
- Aurelien PICOLO
- Thomas PANNIER
- Anthony MAZUREK
- Julien DALODIER

Au motif suivant : les joueurs inscrits ci-dessus ont participé à une ou plusieurs rencontres de l'équipe supérieure lors des dernières rencontres de coupe ou de championnat

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe supérieure de BRIE DES MORINS ne disputait pas de rencontre officielle le 18/10/2020 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 11/10/2020 et l'a opposée à BRIE EST FC 6 pour le compte du championnat CDM D2 Phase 1 de District,  
Considérant après vérification que les joueurs Lilian VANLANGENDONCK Lic.2544535757, Aurélien PICOLO Lic.2308095534, Anthony MAZUREK Lic.2388067160, Julien DALODIER Lic.2348061788, figurant sur la feuille de match en référence, ont participé à la rencontre du 11/10/2020,

Par ces motifs, dit la réclamation de FC CONGISSOIS fondée, les joueurs référencés ci-dessus ne pouvant participer à la rencontre,

Après en avoir délibéré,

Dit match perdu à l'équipe de BRIE DES MORINS 6 et qualifie l'équipe de FC CONGISSOIS 5 pour le tour suivant.

*Règlements District Titre II Article 7.9*

- Débit : BRIE DES MORINS 43,50 €

- Crédit de : FC CONGISSOIS 43,50€

### **Match 23277745**

**Ferté S/J 1 – Avon/Héricy 1**

**U14 Coupe 77 du 17/10/2020**

Réclamation du club de Ferté S/J retranscrite sur la feuille de match dans la rubrique « réserves techniques » concernant le changement de l'arbitre assistant du club d'Avon/Héricy à la mi-temps du match.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Jugeant en première instance,

Considérant que l'arbitre assistant 2 (d'AVON/HERICY) n'était pas présent au coup d'envoi de la rencontre,

Considérant que l'arbitre de la rencontre n'a pas vérifié la présence des officiels (arbitres assistants et délégués) avant le coup d'envoi de la rencontre,

Considérant que l'arbitre s'est aperçu de cet état de fait sur la demande de l'éducateur de LA FERTE S/S JOUARRE à la mi-temps du match,

Considérant que l'arbitre a révoqué l'arbitre assistant 2 (d'AVON/HERICY) à la mi-temps et a demandé à l'éducateur d'AVON/HERICY de procéder à son remplacement,

Considérant que ce changement d'arbitre assistant ne peut remettre en cause le résultat du match.

Par ces motifs, après en avoir délibéré,

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

- DB de Ferté S/J : 43€50



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du mardi 03 novembre 2020

### Commission restreinte

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- \* **Contrôle** des feuilles de matchs toutes catégories du
- \* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- \* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- \* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

## FEUILLES DE MATCH ET DE PLATEAUX MANQUANTES

La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :

### PLATEAU U11F du 10/10/20

- FFA toutes

### U12 ESPOIRS du 17/10/20

- **Match N° 23283876** - NANGIS 11 / LESIGNY 11
- **Match N° 23283877** - ESP. PROVINS-SOURDUN 11 / COMBS LA VILLE 11 (suite appel à la permanence téléphonique, en attente de réception du courrier)

### U12/U13 AVENIR du 17/10/20

- **Match N° 23286870** - ST GERMAIN LAVAL 1 / PAYS DE FONTAINEBLEAU 2

### FUTSAL D2

- **Match N° 23064435** - ESPOIRS MELUNAIS 2 / DAMMARIE LES LYS 1 du 23/10/2020

### FUTSAL D1

- **Match N° 23063540** - VAL D'EUROPE 1 / ESPOIRS MELUNAIS 1 du 13/10/2020

### CRITERIUM U18 FEMININ du 17/10/2020

- **Match N° 23283719** - MITRY MORY 1 / PONTIERRY 1

### CRITERIUM U15 FEMININ du 18/10/2020

- **Match N° 23283442** - CHELLES 1 / VAL DE FRANCE 1
- **Match N° 23283443** - DAMMARTIN 1 / VILLEPARISIS 2

### **Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,  
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51.50€) de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du match au club visiteur (3 points ; 5 buts) :

#### **FUTSAL D2**

- **Match N° 23285784** - VILLEPARISIS 2 – ETOILE FUTSAL MELUN 2 du 02/10/2020
- **Match N° 23285785** - AVON 3 - THORIGNY du 10/10/2020

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,  
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du match au club visiteur (3 points ; 5 buts) :

#### **CRITERIUM 55 ANS**

- **Match N° 23064874** - BUSSY 31 / FERRIERES 31 du 11/10/2020
- **Match N° 23064877** - VAL D'EUROPE 31 / LOGNES 31 du 11/10/2020

#### **SENIOR FEMININES D1**

- **Match N° 23021915** - FFA 77 2 / MONTEREAU 1 du 03/10/2020

#### **CRITERIUM SENIOR FEMININ**

- **Match N° 23301128** - GRETZ TOURNAN 1 / VARENNES 2 du 10/10/2020
- **Match N° 23301129** - COULOMMIERS 1 / BOISSISE PRINGY 1 du 10/10/2020

#### **CRITERIUM 15 ANS FEMININ**

- **Match N° 23280403** - ENT. NANDY-SAVIGNY-CESSON 1 / ROISSY EN BRIE 1 du 11/10/2020

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,

Considérant que, suite au contexte sanitaire qui a compliqué la reprise des manifestations, le Comité Directeur a exceptionnellement recommandé de ne pas amender cette partie du foot animation jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2020,

La Commission n'applique pas l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) mais rappelle aux clubs ci-dessous que l'envoi des feuilles de match est obligatoire :

#### **CRITERIUM 13 ANS FEMININ du 10/10/20**

- **Match N° 23280465** - CESSON VSD 1 / MELUN 1
- **Match N° 23280494** – LOGNES 1 / SC BRIARD 1
- **Match N° 23280497** - SENART MOISSY 1 / ROISSY EN BRIE 2

#### **FESTI FOOT U8/U9 du 10/10/20**

- GOELLY COMPANS
- AMICALE BOCAGE

- ESBLY
- PLAINE DE France
- ROISSY EN BRIE toutes
- OZOIR TOUTES
- COMBS toutes
- BRIE NORD toutes
- MITRY MORY toutes

### **U9 AMBITION du 10/10/20**

- PONTAULT COMBAULT toutes

### **U10 ESPOIRS du 10/10/20**

- Match N° 23284006 – CHAMPS 11 / PAYS CRECOIS 11

### **U10 EXCELLENCE du 10/10/20**

- Match N° 23278891 – VAL DE France 11 / DAMMARTIN 11
- Match N° 23278893 – OZOIR 11 / CLAYE SOUILLY 11

### **U10 AVENIR du 10/10/20**

- Match N° 23279907 – CHAMPS 12 / LAGNY MESSAGERS 11
- Match N° 23279968 – CHANGIS 11 / LIZEEN 11
- Match N° 23284123 – NOISIEL 11 / US TPVMF 12
- Match N° 23280059 – OZOIR 12 / ROISSY 11

### **U11 EXCELLENCE du 10/10/20**

- Match N° 23278697 – OZOIR 1 / ROISSY 1
- Match N° 23278723 – CS MEAUX 1 / DAMMARTIN 1

### **U10/U11 AVENIR du 10/10/20**

- Match N° 23279347 - BREUILLOISE 1 / FERRIERE 1
- Match N° 23279375 - BREUILLOISE 2 / FERRIERES 2
- Match N° 23279404 - COULOMMIERS 1 / BRIE DES MORINS 1
- Match N° 23279432 - COULOMMIERS 2 / BUSSY 2
- Match N° 23279433 - FRAT. ESBLY 1 / NOISIEL FOOT ACADEMY 1
- Match N° 23279461 - BRIE FC 1 / CHANGIS 1
- Match N° 23279462 - BRIE NORD 1 / VILLENY 1
- Match N° 23279491 - BRIE NORD 2 / VILLENY 2
- Match N° 23279600 - SENART MOISSY 2 / EMRAINVILLE 1
- Match N° 23279602 - VILLEPARISIS 3 / TRILPORT 2
- Match N° 23279632 - OZOIR 2 / FONTENAY TRESIGNY 1
- Match N° 23284542 - OZOIR 3 / SENART MOISSY 3
- Match N° 23279803 - AMICALE BOCAGE 1 / MORET VENEUX 3
- Match N° 23279804 - AVONNAISE 2 / BOIS LE ROI 1
- Match N° 23279837 - NANGIS 1 / JOUY YVRON 1

### **U12 ESPOIRS du 10/10/20**

- Match N° 23283872 - NANGIS 11 / AVONNAISE 11
- Match N° 23283873 - ROISSY 12 / HERICY VULAINES 11

### **U12 AVENIR du 10/10/20**

- Match N° 23279127 - DAMMARTIN 12 / ST MARD 12
- Match N° 23279129 - THORIGNY 11 / COURTRY 11
- Match N° 23279158 - POMPONNE 11 / LAGNY MESSAGERS 11
- Match N° 23279184 - NOISIEL FOOT ACADEMY 11 / BRIE EST 12
- Match N° 23279213 - BOISSISE PRINGY 11 / LIEUSAINTE 11

- Match N° 23279270 - BOISSISE PRINGY 12 / AVONNAISE 12

### **U12 EXCELLENCE du 10/10/20**

- Match N° 23283811 - DAMMARTIN 11 / VILLEPARISIS 11

### **U12/U13 AVENIR du 10/10/20**

- Match N° 23278302 - THORIGNY 1 / ANNET 1
- Match N° 23278304 - VAL DE FRANCE 2 / BREUILLOISE 1
- Match N° 23278330 - THORIGNY 2 / PALINE FR/GOELLY 1
- Match N° 23278359 - CHANGIS 1 / BRIE EST 1
- Match N° 23278386 - LIZY 1 / COULOMMIERS 2
- Match N° 23278414 - FC COSMO-MAREUIL 1 / QUINCY VOISINS 1
- Match N° 23278417 - ESBLY 1 / PETIT MORIN 1
- Match N° 23278445 - ESBLY 2 / VAL D'EUROPE 3
- Match N° 23278473 - MAGNY 1 / ST THIBAULT 1
- Match N° 23278526 - ALLIANCE 77 1 / SAVIGNY LE TEMPLE 2
- Match N° 23278529 - ROISSY 2 / DAMMARIE LES LYS 2
- Match N° 23278554 - PONTIERRY 1 / SAVIGNY LE TEMPLE 3
- Match N° 23278582 - PONTIERRY 2 / BRAYTOIS MONTOIS 1

### **U13 EXCELLENCE du 10/10/20**

- Match N° 23278175 - SENART MOISSY 2 / MEAUX ACADEMY 1
- Match N° 23278204 - ROISSY 1 / VAL D'EUROPE 1

### **U13 ESPOIR du 10/10/20**

- Match N° 23278320 - BUSSY 1 / COUNTRY 1
- Match N° 23278233 - VAL DE FRANCE 1 / VAL D'EUROPE 2
- Match N° 23278286 - MORET VENEUX 1 / PONTAULT COMBAULT 2

## **RENCONTRES REPORTEES OU INVERSEES**

### **Féminines**

#### **PLATEAU U11F du 10/10/20 à Melun**

Lecture du courrier du club de Melun FC

Suite aux conditions météorologiques, ce plateau a été reporté à une date ultérieure

#### **Match 23283711**

**VAL D'EUROPE 1 / ENT. FEM. PAYS FONT. 1**

#### **Critérium U18F du 10/10/2020**

Lecture du courrier de VAL D'EUROPE demandant le report de la rencontre

Accord du club de l'ent. FEM. PAYS de FONTAINEBLEAU

Accord de la commission

#### **Match 23283718**

**NOISIEL FOOT ACADEMY 1 / DAMMARIE 1**

#### **Critérium U18F du 17/10/2020**

Lecture du courrier de NOISIEL FOOT

**Dossier en attente** – Demande faite à Dammarie – pas de réponse au 03.11.2020

## Foot Animation

### **RAPPEL**

**Match 23280116**

**CESSON VSD 12 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 12**

**Crit. U10 Avenir Poule I du 10/10/2020**

Lecture du courrier du club de CESSON demandant le report de la rencontre suite à un problème d'horaire

**Manque accord VAUX ROCHETTE**

### **RAPPEL**

**Match 23279158**

**POMPONNE 1 / LAGNY MESSAGERS 11**

**Crit. U12 Avenir Poule D du 10/10/2020**

Lecture du courrier du club de POMPONNE demandant le report de la rencontre

**La Commission attend l'accord de LAGNY MESSAGERS**



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 05 novembre 2020

### Commission Restreinte

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Suivi feuille de match informatisé (FMI)

\*Feuilles de matchs manquantes

\*Reports/Modification de matchs

\*Suspension de Terrains

### SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

**En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.**

**NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.**

#### **Match 22522880 Mormant FC 1- Pontault UMS 2 Seniors D3D du 04/10/2020**

La Commission, suite au courriel de M. Franck BONSIGNORE, président du club de MORMANT, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

**Considérant que l'arbitre de la rencontre a transmis les éléments suivants,**

- **Score de la rencontre (2-2)**

Considérant que le club de MORMANT FC a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre (2-2)
- liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- liste des personnes blessées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

Considérant que le club de PONTAULT UMS a transmis les éléments suivants,

- liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),

En complément la Commission demande au club de PONTAULT UMS de transmettre les renseignements suivants :

- ~~score de la rencontre~~

- Si sanctions disciplinaires, fournir la liste des personnes sanctionnées
- Si présence de blessé, fournir la liste des personnes
- Si présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Le club de Pontault UMS n'ayant pas transmis les renseignements demandés, notamment les informations concernant d'éventuelles sanctions disciplinaires.

La Commission demande une nouvelle fois pour sa réunion du 12/11/2020 le nom des joueurs de Pontault UMS ayant pris des sanctions disciplinaires sur cette rencontre à :

- L'arbitre de la rencontre
- Le capitaine de Pontault UMS
- Le dirigeant de Pontault UMS

A défaut, une décision sera prise sur le résultat de la rencontre et le dossier transmis à la commission de Discipline.

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

23099810	25/10/2020	Seniors	D4C	FC Cosmo 3	Briard SC 2
23261522	04/10/2020	CDM	D2C	Bois le Roi 5	N.U.S.O. Foot 5
				En attente réception original de la Feuille de match	
23096109	04/10/2020	U16	D3A	Villeparisis 2	Lagny 1
				En attente réception de la Feuille de match (club de Lagny Messagers)	
23096730	04/10/2020	U16	D3E	Bois le Roi 1	Savigny 2
				En attente réception original de la Feuille de match	
23096105	27/09/2020	U16	D3A	Chelles 2	Lagny 1
				En attente réception original de la Feuille de match	

**Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes**

**23285594 18/10/2020 CDM Cp Comité Bois le Roi 5 Marolles 5**

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (**0 but**) au club recevant **Bois le Roi 5** et d'en attribuer le gain (**0 but**) du match au club visiteur **Marolles 5** qualifié pour le tour suivant.

**23281152 18/10/2020 U18 Cp 77 Pontault P./Emerainville 1 Val d'Europe 1**

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (**0 but**) au club recevant **Pontault P./Emerainville** et d'en attribuer le gain (**6 buts**) du match au club visiteur **Val d'Europe 1** qualifié pour le tour suivant.

**23277761 17/10/2020 U14 Cp 77 Brie Est 1 Ozoir 1**

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (**0 but**) au club recevant **Brie Est 1** et d'en attribuer le gain (**7 buts**) du match au club visiteur **Ozoir 1** qualifié pour le tour suivant.

# **REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS**

## **CHAMPIONNATS / COUPES**

### **Matchs Remis Coupe**

#### **Week-end du 19 et 20 décembre 2020**

##### **Match 22514276 St Mard 1–Longueville 1 U14 D1 du 19/12/2020**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h30

En attente accord du club de **ST MARD**

#### **Week-end du 23 et 24 janvier 2021**

##### **Match 23261429 Maisoncelles 5–Emerainville 5 CDM D2B du 24/01/2021**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club d'**EMERAINVILLE**

En attente accord du club d'**EMERAINVILLE**

## **SUSPENSIONS DE TERRAINS**

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

### **Suite à la suspension des compétitions jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, La Commission communiquera les nouvelles date pour les rencontres à purger à la reprise des compétitions.**

#### **Club de THORIGNY:**

##### **Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,**

« ... Match 21480975

**Courtry 1 – Thorigny 1**

**Seniors D2B du 08/12/2019**

La Commission, /

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

- d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 01/11/2020 : Thorigny 1 – Ozoir 2 Seniors D2A REPORTE SANS DATE**

Suite aux reports des toutes les rencontres (du 29/10 au 01/12) à une date ultérieure, en attente de la date de reprise des compétitions.

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

**Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »**

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 15/11/2020 : Thorigny 1 – Pays Crécois 2 Seniors D2A REPORTE SANS DATE**

**Du 22/11/2020 : sous réserve de la qualification de l'équipe de Thorigny pour le tour 3 de la Coupe Comité**

**Du 06/12/2020 : Thorigny 1 – Le Pin Villevaudé 1 Seniors D2A REPORTE SANS DATE**

Suite aux reports des toutes les rencontres (du 29/10 au 01/12) à une date ultérieure, en attente de la date de reprise des compétitions.

**Club d'Othis :**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,**

« ... Match 22142227

**Othis 2 – Quincy 2**

**Seniors Coupe Comité du 17/11/2019**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

**La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.**

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 08/11/2020 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A REPORTE SANS DATE**

**Du 29/11/2020: Othis 2 – Brie Nord 1, Seniors D3A REPORTE SANS DATE**

Suite aux reports des toutes les rencontres (du 29/10 au 01/12) à une date ultérieure, en attente de la date de reprise des compétitions.

**Club de Nanteuil :**

**Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,**

« ... Match 21910065

**Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2**

**Seniors D4B du 13/10/2019**

*La Commission,*

*Pris connaissance des appels pour les dires recevables en la forme,*

*Après rappel des faits et de la procédure,*

*Après lecture des pièces versées au dossier,*

*(.../...)*

**S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :**

*Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,*

Par ces motifs, la commission,

**Confirme la décision dont appel.**

*(.../...) ... »*

La Commission informe le club de Nanteuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 01/11/2020 : Nanteuil 2 – Magny 2 Seniors D4B REPORTE SANS DATE**

Suite aux reports des toutes les rencontres (du 29/10 au 01/12) à une date ultérieure, en attente de la date de reprise des compétitions.

**Club de Cosmo/Mareuil :**

**Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,**

« ... Match 21910065

**Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2**

**Seniors D4B du 13/10/2019**

*La Commission,*

*Pris connaissance des appels pour les dires recevables en la forme,*

*Après rappel des faits et de la procédure,*

*Après lecture des pièces versées au dossier,*

*(.../...)*

**S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :**

*Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,*

Par ces motifs, la commission,

**Confirme la décision dont appel.**

*(.../...) ... »*

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 11/10/2020 : Match 23054213 Cosmo 2 – Courtry 2 Seniors D4B REPORTE SANS DATE**

Suite aux reports des toutes les rencontres (du 29/10 au 01/12) à une date ultérieure, en attente de la date de reprise des compétitions.

# OBLIGATIONS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,  
Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

## CHAMPENOIS MAMMESIEN VERNOUCELLOIS FC (547565)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **CHAMPENOIS MAM. VER. 1** évolue en Seniors D3E,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 3 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)  
ou 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi) et 1 équipe Seniors CDM. ou Vétérans (Dimanche matin)
- + 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit

Considérant que le club de **CHAMPENOIS MAM. VER.** ne répond pas aux obligations,

Considérant que le club de **CHAMPENOIS MAM. VER.** se doit d'inscrire 1 équipe Seniors supplémentaire (dimanche après-midi) ou 1 équipe Seniors CDM ou vétérans (dimanche matin),

Par ces motifs, La Commission laisse au club de **CHAMPENOIS MAM. VER.** jusqu'au 15 novembre 2020 pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

## PLESSIS PORTUGAIS PLACY FC (533682)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **PLESSIS/MAY** évolue en Seniors D3B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 3 ont l'obligation d'engager :

- ~~2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)~~  
ou 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi) et 1 équipe Seniors CDM. ou Vétérans (Dimanche matin)
- + 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit

### Extrait RG

« ...Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes, à la condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants. Toutefois, pour satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente doit compter dans son effectif, au minimum 3 licenciés de la catégorie concernée. ... »

Considérant que le club de Plessis/Etrepilly possède 1 équipe U8/U9 engagée dans le secteur 1,

Considérant qu'après contrôle des licenciés Foot Animation, il apparaît que le club de Plessis/Etrepilly ne dispose pas du nombre minimum de licenciés dans les catégories concernées

Par ces motifs, la Commission laisse au club de **PLESSIS** jusqu'au 15 novembre 2020 pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).